

[Accueil](#) > Étude de cas n° 3 – droit de la famille – pension alimentaire - Lituanie

Étude de cas n° 3 – droit de la famille – pension alimentaire - Lituanie

Frais en Lituanie

Frais afférents aux instances, aux appels et autres modes de résolution des litiges

Étude de cas	Instance	Frais d'acte	Autres frais
	Frais d'instance initiaux		
Cas A	Les plaignants réclamant une pension alimentaire pour un enfant sont exemptés du paiement des frais officiels lorsque l'affaire est entendue par une juridiction.	Les participants à une procédure paient 10 litas pour une copie d'un document de procédure et 1 litas pour chaque page.	La cour ou le tribunal impute le paiement des frais de justice encourus par la partie gagnante à la partie adverse, même si cette dernière est exemptée du paiement des frais de justice qui sont supportés par le budget de l'État.
Cas B	Les personnes physiques ou morales ressortissantes d'autres États sont soumises aux mêmes conditions d'exemption, de réduction, de report et d'étalement des paiements que les citoyens lituaniens	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale

Étude de cas	Appels	Frais d'acte	Autres frais
	Frais d'instance initiaux		
Cas A	Les plaignants réclamant une pension alimentaire pour un enfant sont exemptés du paiement des frais officiels lorsque l'affaire est entendue par une juridiction	Les participants à une procédure paient 10 litas pour une copie d'un document de procédure et 1 litas pour chaque page.	La cour ou le tribunal impute le paiement des frais de justice encourus par la partie gagnante à la partie adverse, même si cette dernière est exemptée du paiement des frais de justice qui sont supportés par le budget de l'État/.
Cas B	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale

Étude de cas	Modes alternatifs de résolution des conflits	Frais
	Ce type d'affaire s'y prête-t-il?	

	Oui, après qu'une audience préliminaire a permis d'identifier l'essence du litige, la juridiction offre aux deux parties la possibilité de trouver un accord de compromis mutuellement acceptable et de régler ainsi l'affaire à l'amiable.	Gratuit
Cas A		
Cas B	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale

Frais d'avocats, d'huissiers et d'experts

Étude de cas	Avocat		
	La représentation est-elle obligatoire?		Coût moyen
	La représentation par un avocat n'est pas obligatoire		Voir la section sur la réglementation des honoraires des professions juridiques ci-dessus
Cas A			
Cas B	Idem que dans la situation nationale		Idem que dans la situation nationale

Étude de cas	Huissier de justice		
	Le recours à l'huissier est-il obligatoire?	Frais antérieurs à la décision de justice	Frais postérieurs à la décision de justice
			Non. Les huissiers n'interviennent qu'après l'émission de titres exécutoires. Coûts de l'exécution: 1) les paiements périodiques des pensions alimentaires sont exécutés par prélèvement sur le salaire du débiteur - 30 litas pour l'exécution, que l'huissier reçoit pour chaque exécution, en fonction du type et du montant des actions d'exécution; 2) si les pensions alimentaires sont recouvrées sur le patrimoine du débiteur, les coûts d'exécution et le salaire de l'huissier dépendront du montant de la dette.
Cas A	Non	Non	
	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale	
Cas B			Idem que dans la situation nationale

Étude de cas	Expert		
	Le recours à l'expert est-il obligatoire?		Coût
	La cour ou le tribunal peut désigner un expert ou une expertise pour des questions qui nécessitent des connaissances spéciales en sciences, en médecine, en art, en ingénierie ou en artisanat, suivant l'avis des parties à la procédure.		Une caution d'un montant fixé par la juridiction doit être payée par la partie qui demande l'expertise. Le gouvernement ou une institution autorisée définit les dépenses maximales. La cour ou le tribunal impute le paiement des frais de justice encourus par la partie gagnante à la partie adverse, même si cette dernière est exemptée du paiement des frais de justice qui sont supportés par le budget de l'État/.
Cas A			
Cas B	Idem que dans la situation nationale		Idem que dans la situation nationale

Frais d'indemnisation de témoins, gage ou caution et autres frais

Étude de cas	Indemnisation de témoins Les témoins sont-ils indemnisés?	Coût	Gage ou caution Ce dispositif existe-t-il et quand y a-t-on recours?	Coût
Cas A	Oui, les montants versés aux témoins sont ajoutés aux frais d'instance	Oui, les montants versés aux témoins sont ajoutés aux frais d'instance	Voir la section relative aux honoraires des experts ci-dessus.	Voir la section relative aux honoraires des experts ci-dessus.
Cas B	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale
Étude de cas	Autres frais Description		Coût	
Cas A	Les autres frais comprennent: 1) l'inspection d'un lieu; 2) la perquisition du défendeur; 3) la notification de documents de procédure; 4) l'application de la décision judiciaire; 5) le remboursement du travail du curateur; 6) les autres frais nécessaires et raisonnables		Voir la section relative aux honoraires des experts ci-dessus. Les dépenses relatives à la perquisition du défendeur doivent être imputées à la partie qui l'a réclamée ou à la juridiction. Voir la section relative aux honoraires des huissiers. Un tuteur a le droit de recevoir une rémunération pour représentation, conformément aux tarifs et à la procédure définis par le gouvernement ou son institution autorisée. Les frais de représentation sont supportés par la partie à l'initiative de laquelle le tuteur est désigné et qui doit payer à l'avance ses frais de représentation	
Cas B	Idem que dans la situation nationale		Idem que dans la situation nationale	

Coût de l'aide juridictionnelle et autres remboursements

Étude de cas	Aide juridictionnelle Où et dans quelles conditions est-elle applicable?	Quand l'aide est-elle totale?	Conditions?
Cas A	L'aide primaire peut être réclamée comme indiqué dans la section relative à l'aide juridictionnelle ci-dessus. L'aide secondaire peut être accordée dans les conditions définies dans la section relative à l'aide juridictionnelle ci-dessus.	L'État garantit 100% des coûts liés à l'aide juridictionnelle primaire. Les coûts de l'aide juridictionnelle secondaire tiennent compte du patrimoine et des revenus de la personne (voir la section relative à l'aide juridictionnelle ci-dessus)	Les personnes qui souhaitent bénéficier de l'aide juridictionnelle primaire peuvent en faire la demande auprès de l'institution exécutive d'une municipalité, en fonction du lieu de résidence déclaré. Les personnes qui souhaitent bénéficier de l'aide juridictionnelle secondaire doivent en faire la demande, accompagnée des pièces justifiant la demande et attestant l'éligibilité à l'aide juridictionnelle secondaire.

Étude
de
cas

Remboursement

La partie gagnante
peut-elle obtenir le
remboursement des
frais de procédure?

Si le remboursement n'est pas
total, quel en est le pourcentage
en général?

Quels frais ne sont
jamais
remboursés?

Existe-t-il des cas dans lesquels
l'aide juridictionnelle devrait être
remboursée à l'organisme qui l'a
apportée?

Étude
de
cas Remboursement

Lorsque la fourniture de l'aide juridictionnelle secondaire prend fin pour les raisons visées à l'article 23, paragraphe 1, points 1, 2 et 6, de la loi. Les coûts peuvent être recouverts auprès de la personne à qui l'aide a été accordée conformément à la procédure définie par la loi.

Lorsque des prestations d'assurance sont versées après paiement des frais, les coûts de l'aide juridictionnelle secondaire doivent être reversés au budget de l'État dans un délai d'un mois à compter du paiement des prestations de l'assurance, conformément à la procédure définie par le ministre de la justice. Si une personne ne reverse pas ces coûts, ils doivent être recouverts selon la procédure légale.

Lorsque l'aide juridictionnelle secondaire a été accordée (article 12, point 6, de la loi), mais que les circonstances changent (article 11, paragraphe 2, point 1), la personne doit rembourser le montant de l'aide juridictionnelle secondaire à l'État, dans les délais impartis par le service compétent. Si elle ne le fait pas, les frais seront recouverts selon la procédure légale applicable.

Lorsqu'une aide juridictionnelle secondaire de 50 % est fournie et qu'un demandeur ne paie pas sa part de 50% des frais de la procédure civile ou administrative dans les délais impartis, l'affaire peut se terminer sans que le juge ne se prononce sur le bien-fondé de l'affaire, et le demandeur doit rembourser les coûts de l'aide juridictionnelle secondaire dans les délais impartis par le service compétent. L'État sera représenté par le service de l'aide juridictionnelle.

Lorsque la fourniture de l'aide juridictionnelle secondaire prend fin pour les raisons visées à l'article 23, paragraphe 1, points 1, 2 et 6, de la loi. Les coûts peuvent être recouverts auprès de la personne à qui l'aide a été accordée conformément à la procédure définie par la loi.

Lorsque des prestations d'assurance sont versées après paiement des frais, les coûts de l'aide juridictionnelle secondaire doivent être reversés au budget de l'État dans un délai d'un mois à compter du paiement des prestations de l'assurance, conformément à la procédure définie par le ministre de la justice. Si une personne ne reverse pas ces coûts, ils doivent être recouverts selon la procédure légale.

Lorsque l'aide juridictionnelle secondaire a été accordée (article 12, point 6, de la loi), mais que les circonstances changent (article 11, paragraphe 2, point 1), la personne doit rembourser le montant de l'aide juridictionnelle secondaire à l'État, dans les délais impartis par le service compétent. Si elle ne le fait pas, les frais seront recouverts selon la procédure légale applicable.

Lorsqu'une aide juridictionnelle secondaire de 50 % est fournie et qu'un demandeur ne paie pas sa part de 50% des frais de la procédure civile ou administrative dans les délais impartis, l'affaire peut se terminer sans que le juge ne se prononce sur le bien-fondé de l'affaire, et le demandeur doit rembourser les coûts de l'aide juridictionnelle secondaire dans les délais impartis par le service compétent. L'État sera représenté par le service de l'aide juridictionnelle.

La partie gagnante peut se faire rembourser les frais de procédure par la partie perdante.

Les frais de l'aide juridictionnelle garantie par l'État et ceux encourus par le débiteur dans le cadre de l'exécution.

Cas A

Frais de traduction et d'interprétation

Étude de cas	Traduction		Interprétation	
	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif?	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif?
Cas A	Tous les documents de procédure et leurs annexes doivent être soumis à la juridiction dans la langue officielle de l'État.	Une partie dont les documents de procédure doivent être traduits dans une langue étrangère doit payer à l'avance une caution pour un montant défini par la cour ou le tribunal afin de couvrir les frais d'instance. Si les deux parties adressent la même demande, elles verseront la caution à parts égales.	Les personnes qui ne parlent pas la langue officielle se voient garantir le droit à des services d'interprétation/traduction durant la procédure.	La cour ou le tribunal doit payer les traducteurs/interprètes sur les fonds du budget de l'État.
Cas B	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale

■ Dernière mise à jour: 01/05/2010

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.